



**PREAVIS N° 11/2022
de la Municipalité au Conseil communal
relatif au budget de fonctionnement
pour l'année 2023**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

Par le présent préavis, la Municipalité soumet à votre autorité le budget de fonctionnement de la Commune pour l'année 2023. Les commentaires du présent document apporteront des réponses directes et complètes aux interrogations de la Commission des finances et des conseillers.

Les différentes rubriques sont étoffées de plusieurs comptes et sous-comptes. Cette ventilation des charges permet une répartition précise des chiffres par compte et dicastère. Les libellés de compte sont également souvent adaptés ou complétés afin de correspondre au plus juste à leurs spécifications.

1.1 Introduction et politique générale

Malgré le maintien du taux communal à 68 points pour ce nouvel exercice, la Municipalité présente pour l'exercice 2023 un budget déficitaire avec un excédent de charges de CHF 214'894.00, contre CHF 153'213.00 en 2022, CHF 232'281.00 en 2021 et CHF 150'205.00 en 2020.

Comme ces dernières années, les principaux centres de charges sont bien sûr toujours liés à la rubrique 7 « Sécurité sociale », avec entre autres la participation accrue de notre commune au réseau d'accueil de jour « Enfants Chablais », respectivement aux buts optionnels de l'ARASAPE et pour cette année, notre participation au déficit du bassin de transport n°7 en lien avec notre récente qualité de desserte (cadence à l'heure) des lignes de trafic régional et assimilées.

1.2 Contexte économique

Malgré la pandémie de coronavirus, ayant impacté plusieurs aspects de la société et assurément l'économie de manière générale, les derniers comptes bouclés 2021 se sont arrêtés sur un résultat positif. La Municipalité a pu faire face à l'ensemble de ses charges de fonctionnement, assumer ses amortissements ordinaires et même passer des d'attributions aux réserves.

Chômage, retrait des soutiens des banques centrales, retour de l'inflation et guerre aux portes de l'Europe !! Ces éléments et d'indicateurs vont assurément perturber les perceptions fiscales ces prochaines années, tant pour les personnes physiques, que pour les personnes morales.

C'est dans ce cadre incertain et très volatil, que la Municipalité s'est afférée à la planification du présent budget 2023.

1.3 Fiscalité communale et impacte sur le budget 2023

La fiscalité des entreprises vaudoises est principalement encadrée, au niveau fédéral, par la Loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD) du 14 décembre 1990 et, au niveau de canton de Vaud, par la Loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID) du 14 décembre 1990, ainsi que par la Loi sur les impôts directs cantonaux (LI) du 4 juillet 2000. La troisième réforme sur l'imposition des entreprises (RIE III), appelée PF17, puis aujourd'hui RFFA devait bouleverser le paysage fiscal suisse il y a déjà deux ans.

La mouture cantonale de la RIE III a été acceptée en mars 2016 à 87% dans le canton de Vaud. Même si la votation fédérale de février 2017 a connu un refus massif à 59% (acceptation du référendum), les différentes mesures cantonales devant accompagner la réforme fédérale reste: le Conseil d'État vaudois a choisi de mettre en œuvre le volet cantonal de la RIE III dès 2019, avec les mesures suivantes:

- Abaissement du taux d'impôt sur les bénéficiaires des personnes morales de 8% à 3.33%
- Augmentation du seuil de l'impôt à la dépense
- Réduction ciblée de l'impôt sur la valeur locative
- Augmentation des allocations familiales et de formation
- Renforcement des subsides à l'assurance-maladie
- Augmentation des déductions fiscales pour les primes d'assurance-maladie
- Limitation de la charge financière des primes LAMal à 10% du revenu d'un ménage.

Les impacts peinent encore à se faire sentir, ils le seront certainement d'ici quelques années. D'ici à ce que cette analyse puisse être appréciée, le maître mot devrait être de garder une stabilité fiscale des taux sur les personnes physiques et morales.

Surprise concernant le budget 2023, le Conseil d'État a notamment annoncé des déductions fiscales décidées de manière unilatérale qui sont évaluées à hauteur de 32 millions de baisses de recettes pour les communes. Cette initiative pour la population a pour objectif de soutenir le pouvoir d'achat, Certes mais le Conseil d'État propose au parlement des réformes qui déséquilibrent les finances communales déjà fortement fragilisées.

En effet, les déductions et adaptations proposées agissent sur l'assiette fiscale qui est la même pour les impôts cantonaux et communaux. Dès lors à chaque fois que le Canton renonce à percevoir 2 francs, c'est environ 1 franc de moins dans les caisses des communes. Dès lors, ces déductions prévues impacteront les recettes communales de manière négative à hauteur de 32 millions. Prises dans leur globalité, les communes et associations intercommunales n'arrivent plus à financer leurs dépenses d'investissement depuis plus de 10 ans et ont ainsi vu leur endettement augmenter massivement. En proportion, les communes doivent aujourd'hui soutenir une dette 12 fois plus élevée que celle du Canton, avec la même marge d'autofinancement.

Cette décision unilatérale, devra encore bien entendu être validée (ou pas) par le Grand Conseil en cette fin d'année.

Il est aisé de conclure que l'Union des Communes vaudoise UCV a encore passablement de travail ces prochains temps afin de défendre l'intérêt des Communes, sur les dossiers d'importances stratégiques, comme : la stabilisation de la participation à la cohésion sociale (PCS), la nouvelle péréquation ainsi que la réforme policière.

RFFA – 2023

Comme le prévoit le règlement du 17 février 2021 sur les modalités de répartition de la compensation fédérale visant à atténuer les effets de la mise en œuvre de la RFFA, le montant accordé par l'Etat correspond à celui ressortant du budget du Canton. Il s'agit de CHF 33.6 mio réparti proportionnellement aux rendements effectifs des personnes morales 2021 (les communes présentant des rendements négatifs ont été exclues de la répartition). Lors de l'établissement du décompte final 2023 le montant effectif ressortant des comptes du Canton sera réparti proportionnellement aux rendements effectifs des personnes morales 2023. Les montants qui vous seront versés par l'ACI début 2023 sont donc susceptibles d'évoluer à la hausse comme à la baisse.

1.4 La péréquation directe

Le système péréquatif vaudois est un mécanisme de solidarité entre les communes, basé sur un certain nombre de principes, permettant de redistribuer des ressources financières. Le système péréquatif actuel étant arrivé à bout de course, les associations de communes avec les services de l'État œuvraient sur la nouvelle péréquation par des plateformes de travaux techniques et politiques. Initialement espérée en 2023, l'entrée en vigueur d'une nouvelle péréquation n'est plus envisageable à cette échéance, suite à l'aboutissement de l'initiative SOS communes.

Le décompte final de la péréquation 2021, dernièrement reçu, laisse paraître pour la péréquation indirecte un solde à payer de CHF 72'489.00, pour la péréquation directe, un solde à recevoir de CHF 326'121.00 et pour la réforme policière, un solde à recevoir de CHF 11'228.00. Pour un total à recevoir de CHF 264'861.00.

Validé par nos autorités communales, la régularité du taux d'imposition permettra la plus grande stabilité des synthèses péréquatives en place, en attendant les nouvelles réformes. Ceci afin de pouvoir apprécier les impacts réels sur nos finances communales, avant d'adapter ou pas nos références fiscales.

Notre commune a pratiquement toujours été bénéficiaire de la péréquation directe. Pour un meilleur suivi historique des acomptes et décomptes nets, le tableau suivant a été édité :

| | | Acomptes facturés | Décompte final | Différence |
|------|-----------------------------------|-------------------|-----------------|-----------------|
| 2016 | Alimentation fonds de péréquation | -176'370.00 CHF | -164'235.00 CHF | -12'135.00 CHF |
| 2017 | Alimentation fonds de péréquation | -228'268.00 CHF | -324'836.00 CHF | 96'568.00 CHF |
| 2018 | Alimentation fonds de péréquation | -189'116.00 CHF | -388'814.00 CHF | 199'698.00 CHF |
| 2019 | Alimentation fonds de péréquation | -350'818.00 CHF | -264'203.00 CHF | -86'615.00 CHF |
| 2020 | Alimentation fonds de péréquation | -427'984.00 CHF | -284'000.00 CHF | -143'984.00 CHF |
| 2021 | Alimentation fonds de péréquation | -257'631.00 CHF | -583'752.00 CHF | 326'121.00 CHF |
| 2022 | Alimentation fonds de péréquation | -214'388.00 CHF | 0.00 CHF | |
| 2023 | Alimentation fonds de péréquation | -536'315.00 CHF | 0.00 CHF | |

1.5 Participation à la cohésion sociale

La concrétisation lors de la clôture de l'exercice 2021 des engagements pris précédemment par le Conseil d'État a profité à la grande majorité des communes. Ce sont ainsi 25 millions supplémentaires qui ont été injectés par le Canton pour l'exercice 2021 afin d'alléger la participation à la cohésion sociale (PCS) à charge des communes pour l'exercice passé (au total 25 + 25 + 15, soit 65 millions pour l'exercice 2021). Bien que la situation de chaque commune diverge en fonction de son potentiel fiscal, c'est en moyenne un peu plus d'un point et demi d'impôts communaux qui sont restés dans les caisses des communes grâce à l'accord négocié avec l'UCV. Afin de tenir ses engagements et de respecter dans la durée la clause d'accélération de l'accord, le Conseil d'État a aussi préfinancé des montants pour les prochains exercices 2022 à 2025 (4 x 25 millions).

Dès lors, au budget 2023, les 25 millions de préfinancement additionnés aux montants initiaux de l'accord contribuent à une stabilisation de la facture finale à charge des communes. Le montant net de la PCS au budget 2023 à financer par les communes se monte ainsi à un peu moins de 800 millions de francs (CHF 796 mio. Contre 795 au décompte 2021

1.6 Réforme policière

Pour l'année 2023, le montant à la charge des communes s'élève à CHF 72'090'823.00. Il correspond à celui de l'année 2022 de CHF 71'025'443.- majoré de 1.5 % comme le prévoit la convention signée entre le Canton et les associations faitières des communes.

Notre Commune ne disposant pas de propre Police, participe donc aux deux volets de la réforme policière.

Une première participation pour une commune sans police pour CHF 76'928.00. Cette charge représente la valeur **maximale** de 2 points d'impôts.

Et la deuxième participation pour la répartition du solde pour CHF 52'873.00. Cette charge représente le montant total avec le renchérissement à payer par les communes en points d'impôts (Montant total / valeur total des points d'impôts péréquatifs x la valeur du point communal de Roche).

Totaux des acomptes : Acompte 2023 = CHF 129'801.00, contre HF 148'119.00 en 2022, acompte 2021 = CHF 138'608.00 en 2021 et = CHF 118'138.00 en 2020.

1.7 Valeur du point d'impôt communal

La valeur du point d'impôt est passée de CHF 37'000.00 sur le budget 2020, CHF 45'000.00 sur le budget 2021, CHF 47'952.00 sur le budget 2022 et CHF 43'142.00 sur le budget 2023. Ne pas oublier de prendre en compte que ces valeurs sont calculées avec tous les indicateurs du dernier exercice bouclé, donc 2021.

La VPIC_h (valeur du point d'impôt communal par habitant) permet de déterminer quelles sont les communes qui ont une « faible » ou une « forte » capacité financière ou, plus exactement, une capacité financière inférieure ou supérieure à un seuil donné (la moyenne des communes par exemple).

Dans le système péréquatif vaudois, la capacité financière est évaluée à l'aide du rendement des impôts réguliers suivants :

Impôts sur le revenu et la fortune, impôts sur le bénéfice et le capital, impôt spécial dû par les étrangers, impôt spécial affecté, impôt à la source, impôt personnel, impôts complémentaires sur les immeubles des personnes morales, impôt foncier (normalisé au taux théorique de 100).

Depuis l'exercice 2021, la compensation de la Confédération concernant la RFFA (Réforme fiscale et financement de l'AVS) est également prise en compte. Le total des rendements est divisé par le coefficient fiscal (taux d'impôt) de la commune, afin d'obtenir la valeur du point d'impôt communal en CHF.

2. BUDGET 2023

Le présent budget 2023 a été planifié avec comme toujours la plus grande prudence (toujours encore liée à l'impact subies par nos institutions en lien avec la pandémie COVID-19) et nouvellement avec le retour de l'inflation et une guerre aux portes de l'Europe !!

Il permet une tenue ainsi qu'une gestion normalisée de l'exploitation du ménage communal. Mais cette année tout comme l'année dernière d'ailleurs, le contexte économique a été particulièrement prise en compte pour ces projections budgétaires. Le coup de frein économique subi a provoqué une contraction brutale de la production et des dépenses de consommation privée. Ces événements, tout comme les incertitudes qui persistent encore ont passablement déstabilisé notre économie. Les principaux centres de recettes de la rubrique n°2 « Finances » ont été intégrés avec réserves et prudence.

Le plan des investissements 2023, joint au présent budget, a été adapté avec le décalage des travaux non réalisés les années passées.

Ce plan prévoit pour 2023, un investissement de près de CHF 2'430'000.00.

La marge d'autofinancement budgétaire se situe quant à elle, à CHF 1'159'862.00, contre CHF 739'373.00 en 2022, contre CHF 653'553.00 en 2021, CHF 884'449.00 en 2020, CHF 877'108.00 en 2019, et CHF 723'375 en 2018.

La marge d'autofinancement est relativement stable, en lien avec la politique d'investissement et de gestion de la Municipalité.

2.1 Commentaires généraux par chapitre

11 – Administration

Notre administration exerce continuellement une multitude de tâches dont le volume déjà important ne cesse de croître, en plus de devoir mettre en place avec la Municipalité des plans d'urgence (crises covid, énergétique). Les collaborateurs de chaque service sont toujours très sollicités par les diverses demandes. Les dossiers de la police des constructions sont toujours de plus en plus complexes et l'intervention de spécialistes est davantage sollicitée pour assurer la conformité des projets. Il a été constaté depuis les discussions autour de la crise énergétique, une importante augmentation des demandes de pose de panneaux solaires et de pompe à chaleur.

Pour le secteur du contrôle de l'habitant, le nombre de mutations faites par mois par ce service est toujours important. Le travail du secteur de la bourse continue à gérer les facturations des différents permis de construire, d'habiter, règlements et facturations des nombreux dossiers de la police des constructions, gestion et édition des amendes d'ordre de la commission de police. Ce service a également dû assurer le passage à la QR-facture. Une collaboratrice à 30% a été engagée au 1^{er} décembre 2022 pour venir en soutien à l'exécution des diverses tâches. Au niveau de l'informatique, le processus de l'audit se poursuit en vue de recevoir le label Cybersafe.

30 – Domaine et bâtiments

Les importants objets de rénovation ou de transformation de ce service passeront par voie de préavis ainsi que par les comptes d'investissements. Les autres charges d'entretien et d'intendance ont été minimisées dans ce budget.

La Municipalité œuvre toujours sur une gestion stricte des ATF et des emprunts dans le but d'optimiser les charges d'intérêts de plusieurs rubriques du service des gérances. Toutefois depuis cette année et l'augmentation des taux, plusieurs ATF seront reconduites ce mois de novembre avec un taux proche du zéro.

La charge d'exploitation budgétaire de ce poste, est de plus de CHF 1'306'904.00. Cependant, les imputations internes, répartissant les charges salariales dans les différents secteurs de service, représentent à elles seules une charge de CHF 188'500.00 (environ 14%).

Le plan des investissements prévoit pour ce poste, un engagement financier de près de CHF 1'325'000.00.

4 – Travaux

La rubrique des travaux est un secteur de charge très important dans le budget communal avec près de CHF 1'204'912.00 de charge. Cependant, les imputations internes, répartissant les charges salariales dans les différents secteurs de service, représentent à elles seules une charge de CHF 251'000.00 (environ 21%).

Le plan des investissements prévoit pour ce poste, un engagement financier de près de CHF 1'110'000.00.

45 – Ordures ménagères et décharge

La comptabilité de cette rubrique présente un compte à taxe déséquilibré. Le principal facteur est toujours le ramassages et transports pour CHF 85'000.00. En règle générale, suite aux influences du nouveau règlement d'élimination des déchets (en place depuis maintenant quelques années) ainsi que par la mise en place de la déchèterie, la gestion de ce compte de charge est qualifiée de bonne avec un financement projeté de 90.5% par les taxes et 9.5% par l'impôt. Ce bon ratio est aussi dû au fait d'absence de charge d'amortissement et d'intérêt. Les bonnes pratiques des habitants sont étroitement surveillées par la bourse communale ainsi que par nos employés communaux sur le terrain.

46 – Réseaux d'égouts, d'épuration

Le taux de couverture de ce compte par les diverses taxes est pour la sixième année de 100%, rendant ce compte autonome, sans un recours au complémentaire financier par l'impôt.

Le facteur des M3 d'eaux consommés influence significativement la valeur de la taxe annuelle d'entretien des collecteurs EU, ainsi que l'indicateur des M2 de surface imperméable, sur la valeur de la taxe annuelle d'entretien des collecteurs EC. Ce dernier fait toujours l'objet de contrôle et d'affinage des surfaces imperméables par notre fontainier communal. Notre participation aux charges d'exploitation d'EPUDHL est toujours très importante pour près de CHF 200'549.00 budgété. Cela vient du constat qu'encore trop d'eau claire parasite se déversent dans les eaux usées traitées. La Municipalité s'efforce toujours à rechercher les points litigieux pour les assainir. Cette autonomie est aussi due à une faible charge d'amortissement et d'intérêt.

47 – Cours d'eau et digues

ECF – Canal du Haut Lac

Travaux toujours en cours, pour cette ECF.

Une importante explication a été faite dans les commentaires du budget 2021, malheureusement sans grand changement à ce jour.

La clé de répartition est toujours la même, respectivement, pour la Confédération subvention de 56%, les communes participent à 4.25% (Noville = 1.22%, Rennaz = 0.40% et Roche = 2.63%), le H144 à 0.25% et la part cantonale à 39%.

Un préavis d'apurement sera soumis au Conseil Communal, lors du décompte final de l'ECF.

ECF – R3

La Municipalité suit de très près cet important dossier, afin de défendre et ajuster les projections participatives pour notre commune qui s'annoncent élevées. Selon les premières projections, les charges pour la zone « Chablais » est estimée à 680 millions, avec une participation des neuf communes impactées à hauteur de 5%. Cela représente une participation théorique pour Roche de CHF 785'832.00.

Une importante séance d'informations aux communes du Chablais est agendée au 15 novembre 2022, lors de laquelle la Municipalité défendra clairement les intérêts de la commune.

Réseau d'accueil de jour des enfants du district d'Aigle

La proposition budgétaire 2023 porte les charges totales à CHF 26'929'386.- soit une hausse de 10.82% par rapport aux budgets 2022. La participation communale s'élève à CHF 10'037'500.- soit 37.27% des charges contre 37.36% aux budgets 2022.

La hausse des charges est justifiée par les éléments suivants :

Développement du Réseau Préscolaire

Création d'une structure préscolaire de 22 places à Ollon au 01.08.2023 (capacité totale à terme : 44 places), initialement prévue dans les budgets 2022 pour une ouverture au 01.01.2023. Ces places sont inscrites dans le plan de développement 2020-2025.

Ouverture d'un groupe vertical supplémentaire de 10 places à la crèche l'Arbre à Musique à Gryon, budgété dès le 01.01.2023, à la suite d'une forte pression sur les places d'accueil dans les régions de Villars et Gryon. Malgré les prospections effectuées, ces communes ne disposent pas d'accueillantes en milieu familial. Cette augmentation correspond au plan de développement.

Parascolaire

Les efforts consentis par les communes ces dernières années pour la création de places parascolaires ont permis d'amoinrir la pression sur les places d'accueil en UAPE. Toutefois, les communes de la Plaine et d'Ollon souffrent encore d'une offre insuffisante. Le Réseau, en collaboration avec lesdites Municipalités, propose donc les ouvertures suivantes :

Ouverture d'une structure parascolaire de 12 places à Noville pour la rentrée scolaire 2023 en lieu et place d'une UAPE à Rennaz prévue initialement pour le 01.08.2022. Cette offre est prévue dans le plan de développement.

Augmentation de 24 places parascolaires à l'UAPE le Trait d'Union à Ollon pour la rentrée scolaire 2023. Le plan de développement prévoit la création de 12 à 24 places supplémentaires pour la commune.

Accueil familial de jour

Estimation du nombre d'heures prestées pour les budgets 2023 par l'accueil familial : 477'500. En 2022, l'exercice budgétaire avait été calculé sur une projection de 435'000. Or, à ce jour, selon les premières estimations, le nombre d'heures prestées devrait atteindre 455'000 en 2022. Ce total a été majoré de 5% pour 2023, selon la moyenne des augmentations des dernières années.

Répartition de la contribution communale

Comme expliqué plus haut, la répartition des coûts de fonctionnement entre les communes qui ont adhéré au but optionnel AJE comprend une contribution socle de 30% du déficit des structures du réseau « Enfants Chablais » en fonction du nombre d'habitants, le solde (70%) étant réparti entre les communes en fonction de la consommation de ces derniers. La détermination des heures consommées par commune lors de l'établissement des budgets est, usuellement, basée sur la consommation effective d'août à juillet. Les budgets 2023 sont basés sur une consommation totale d'heures de 1'624'037.12 contre 1'445'906.10 au budget 2022, soit une augmentation de 12.32%.

Répartition du déficit entre les communes du District d'Aigle :

Le montant moyen par habitant augmente à CHF 212.60, contre CHF 196.04 en 2022, CHF 169.90 en 2021 et CHF 165.08 au budget 2020.

Pour Roche, le montant par habitant se monte à CHF 317.40, contre CHF 302.60 en 2022 avec toujours la plus haute participation par habitant du district et la consommation d'heure passe d'un pourcentage participatif de 6.76%, contre 7.17% en 2022, 7.51 en 2021 et 7.80% en 2020.

81 - Service des eaux

Depuis 2018, la Municipalité a scindé la rubrique Service industrielle en deux postes.

Le 811 en lien avec le service des eaux communal (interne) et le 812 en lien avec le service des eaux intercommunal (EPUDEHL) et la station de traitement des Lizettes.

Les deux postes sont équilibrés, les amortissements sont honorés et des attributions au fonds de réserve ont pu être passées.

2.2 Conclusions

Dans un contexte où le Canton risque encore d'adapter son budget ainsi que les diverses participations des communes (décision au Grand Conseil en décembre) et alors que les charges non maitrisables supportées par la Commune restent conséquentes, fort des synthèses décrites plus haut, de l'analyse des principaux facteurs d'influences et des prévisions budgétaires ainsi qu'aux prévisions d'investissement, la Municipalité et la Bourse communale en priorité, mais également tous les services communaux œuvreront en 2023 avec comme objectif commun, de clôturer l'exercice le plus proche de l'équilibre.

Le risque de devoir clôturer l'exercice en excédent de charge demeure, toutefois son impact pourra être limité, par l'activation du fond de réserve péréquatif, et ou par une absorption de toute ou partie du déficit par le capital du bilan.

2.3 Commentaires détaillés par compte

1. Municipalité et Administration

| | | |
|----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| 101.300 | <u>Jetons de présence, traitements</u> Charge liée aux traitements des jetons de présence des membres du Conseil Communal, aux délégués des commissions, des membres du bureau ainsi que du Président(e). En lien avec les décisions du Conseil Communal relatives aux rémunérations des autorités. | 37'000.00 |
| 102.300 | <u>Traitements Municipalité</u> Ce compte a été provisionné sans changement, même si la Municipalité exécutera en sous-effectif en début d'année, pour un nombre de mois indéterminé. Charge liée aux rémunérations de base des indemnités du Syndic et des membres de la Municipalité. En lien avec les décisions du Conseil Communal relatives aux rémunérations des autorités. | 102'000.00 |
| 102.3001 | <u>Vacations Municipalité</u> Ce compte a été provisionné sans changement, même si la Municipalité exécutera en sous-effectif en début d'année, pour un nombre de mois indéterminé. Tous les dicastères devront être repris et gérés et en raison de l'importance du nombre de dossiers à traiter, des diverses représentations, à l'implication de la Municipalité dans les planifications et rédactions des préavis. | 105'000.00 |
| 102.436 | <u>Jetons de présence</u> Compte de recette en lien avec les participations des membres de la Municipalité dans les diverses structures intercommunales, Holdigaz, etc... | 8'000.00 |
| 11.301 | <u>Traitements du personnel</u> Charge salariale globale des collaborateurs(trices) de la commune. Une partie importante des heures sont ventilées en imputations internes afin de charger à juste valeur les différentes rubriques comptables. Une autre partie facturée à des tiers. Une augmentation générale de 2.75%, a été accordée par la Municipalité à tous les collaborateurs(trices) de la commune, afin de maintenir leur pouvoir d'achat. | 949'800.00 |

| | | |
|-----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| 11.309 | <p><u>Charges diverses et formation professionnelle</u> La Municipalité prône la formation continue de ses collaborateurs(trices) et encourage les divers cours de perfectionnement.</p> | 6'000.00 |
| 11.3101 | <p><u>Imprimés, entêtes, enveloppes</u> La charge de ce poste est liée aux divers imprimés, communications ainsi qu'aux « Roche info ».</p> | 15'000.00 |
| 11.3157 | <p><u>Émoluments</u> Charges liées aux dossiers de permis de séjour pour étrangers transmis par la commune au SPOP. Ces prestations et émoluments sont refacturés aux intéressés. La contrepartie figure sous la rubrique 11.4312.</p> | 15'000.00 |
| 11.3184 | <p><u>Frais contentieux</u> La bourse communale traite passablement de dossiers dans le secteur du contentieux. Une importante épuration (Nettoyage) a été faite ces dernières années. La charge 2023 est liée au suivi courant.</p> | 500.00 |
| 11.319 | <p><u>Cotisations à des institutions de droit privé</u> Pour les plus importants : Radio Chablais, Chablais Région et UCV, etc...</p> | 32'000.00 |
| 11.36531 | <p><u>Personnes âgées</u> La somme allouée à la sortie annuelle des personnes âgées est liée à l'organisation et à la destination.</p> | 10'000.00 |
| 11.4901 | <p><u>Salaires imputations internes</u> Selon les besoins planifiés et estimations horaires des employés dans les différents dicastères. Pour coller au plus juste avec le coût réel des charges, ce volume d'imputation interne qui sera ventilé sur chaque poste concerné, comprendra, outre le montant du traitement net du personnel, les cotisations AVS, caisse de pensions et assurances.</p> | 534'500.00 |
| 15.351 | <p><u>Fondation-école de musique (FEM)</u> Part de la commune relative à la loi sur les écoles de musique, représentant une participation de CHF 9.50/hab.</p> | 18'000.00 |
| 15.3523.1 | <p><u>Écoles de musique – aide individuelle</u> Aide individuelle octroyée selon le nouveau règlement communal, basé sur la loi cantonale du 3 mai 2011 sur les écoles de musique. Base de 5 élèves à CHF 300.00.</p> | 1'500.00 |
| 15.3653 | <p><u>Aides et subventions aux sociétés culturelles</u> La charge principale est allouée au fonds d'aide en faveur de l'émblématidu musée suisse de l'Orgue.</p> | 2'400.00 |

| | | |
|-----------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| 18.3517 | <u>Part au déficit d'exploitation, lignes de transport</u> Montant de la contribution financière en faveur des lignes de trafic régional à charge de notre commune. (Bassin n° 7). La répartition est donnée par le service cantonal de la mobilité sur les bases des articles 14 à 16 de la LTP. Avec sa nouvelle desserte ferroviaire, notre Commune participe aux frais à hauteur d'un ratio de 1.0 point, contre 0.8 point en 2022 et 0,6 en 2021. L'augmentation de l'offre planifiée avec l'extension du RER Vaud, a encore fait augmenter notre participation. | 288'275.00 |
| 19.311.1 | <u>Soft & licences</u> La charge représente les renouvellements des différentes licences annuelles comme Office 365, T2i, etc.... En lien également avec le nombre de postes de travail à disposition. | 6'000.00 |
| 19.315 | <u>Entretien – maintenance – travaux informatique</u> La charge importante de ce poste comprend, l'externalisation complète cloud de l'ERP de la Commune auprès du prestataire T2i. La Municipalité a également conclu une prestation spéciale de Cyber sécurité avec cette même société. | 50'000.00 |
| 19.318.1 | <u>Internet & développement du site communal</u> Maintenance et développement du site internet communal (Inclus la partie liée au Conseil Communal) avec la société Quicksite.ch. | 5'300.00 |

21. Impôts

La plus grande prudence a été le maître mot pour l'estimation des revenus de cette rubrique. Les chiffres prévisionnels ont pour base les recommandations de la Recette d'Impôt, ainsi que les chiffres du portail IAM arrêtés au 30.09.2022 (dernière base de référence).

| | | |
|-------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| 20.3301.45 | <u>Pertes sur débiteurs - déchets</u> Perte projetée au niveau des taxes déchets. Un certain nombre de dossiers font l'objet de recours ou d'un suivi contentieux. | 1'500.00 |
| 20.3301.46 | <u>Pertes sur débiteurs - épuration</u> Perte projetée au niveau des taxes d'épuration EU. Un certain nombre de dossiers font l'objet de recours ou d'un suivi contentieux. | 250.00 |
| 21.3184 | <u>Frais Contentieux</u> Charge facturée par la recette de district en lien avec les perceptions fiscales. | 10'000.00 |
| 21.3819 | <u>Attribution au financement de manifestations touristiques</u> En lien avec le compte de recette 21.4066. Cette attribution est affectée à la réserve du bilan. Les frais d'administrations sont préservés. | 2'000.00 |

| | | |
|-----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| 21.4001 | <p><u>Impôt sur le revenu</u> Planification des recettes en tenant compte du taux d'imposition de 68 points, des chiffres arrêtés au 30.09.2022 et à une certaine réserve quant à la morosité et difficulté économique du moment.</p> | 2'550'000.00 |
| 21.4002 | <p><u>Impôt sur la fortune</u> Adaptation des revenus selon les recommandations de la recette, et des chiffres du portail IAM.</p> | 255'000.00 |
| 21.4011 | <p><u>Impôt bénéfique personnes morales</u> Adaptation des revenus selon informations du portail IAM. Ce compte est impacté par la RIE III Vaudoise. La compensation fédérale de 33.6 millions de francs est introduite sur le compte spécifique 21.451.</p> | 160'000.00 |
| 21.4020 | <p><u>Impôt foncier</u> Revenu de ce compte est calqué sur le taux communal de 1,2 ‰, en lien avec les observations et projections faites sur le portail IAM.</p> | 360'000.00 |
| 21.4066 | <p><u>Taxe de séjour</u> Recette de la taxe de séjour. (introduite au 01.01.2020)</p> | 3'000.00 |
| 21.4066.1 | <p><u>Taxe sur les résidences secondaires</u> Taxe sur les résidences secondaires. Actuellement à zéro, mais la Municipalité fait régulièrement des contrôles sur ces résidences secondaires.</p> | 0.00 |
| 21.4090 | <p><u>Impôt récupéré après défalcatons/achats ADB</u> Bons retours sur les rachats d'actes de défaut de bien !</p> | 30'000.00 |
| 21.4101 | <p><u>Taxe débit de boissons alcooliques</u> Perception des taxes des licences de vente des boissons alcoolisées à l'emporter.</p> | 13'000.00 |
| 21.4411 | <p><u>Part sur gains immobiliers</u> Imposition liée à chaque aliénation d'immeuble ou chaque opération imposable ou exemptée en vertu des articles 61 et 62 LI. Somme budgétée selon l'état du compte au moment du budget et des prévisions de mutations.</p> | 100'000.00 |
| 21.451 | <p><u>Impôt participation du canton</u> Compensation fédérale de 33.6 millions de francs en lien avec la RFFA. Acompte versé laissé sans changement même si l'annonce était de CHF 2'000.00 de moins, Le montant qui sera versé par l'ACI début 2023, devrait nous être favorable à la hausse.</p> | 17'000.00 |
| 21.4903 | <p><u>Imputation internet S.I.</u> Somme perçue du service des eaux intercommunal (812) au titre de la mise à disposition du potentiel patrimonial de la source des Lizettes.</p> | 50'000.00 |

22. Service financier

| | | |
|----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| 22.352.1 | <u>Alimentation fonds de péréquation directe</u> Chiffre communiqué par les services de l'État. Alimentation du fonds de péréquation selon les capacités purement financières de la Commune, selon le système de calcul péréquatif actuellement en place. | 831'689.00 |
| 22.422 | <u>Revenu capital patrimoine financier</u> Revenus des dividendes du portefeuille d'actions de la commune. Pote feuille relativement défensif et pérenne dans le temps. | 230'000.00 |
| 22.452.1 | <u>Retour fonds péréquation directe, année en cours</u> Selon les projections et acomptes reçus, notre commune devra, pour l'exercice 2023, alimenter le fonds de péréquation directe à hauteur de CHF 831'689.00 (Compte 22.352.1) et verra sa rétrocession passée à CHF 1'388'004.00. Le facteur des dépenses thématiques (Transport, route et forêts) est plus accordé pour Roche sur le budget 2023 (contrairement au budget 2022), plafonds atteints sur 2023. Cette compensation aux dépenses thématiques représente CHF 80'856.00. Notre commune est bénéficiaire de la péréquation directe, avec une part en sa faveur budgétée à CHF 556'315.00, contre CHF 214'388.00 en 2022. | 1'388'004.00 |

3. Domaines et bâtiments

| | | |
|----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 31.3142 | <u>Entretien des chemins</u> Somme allouée aux travaux d'entretien des chemins. Les travaux d'importances, passeront par voie de préavis. | 6'000.00 |
| 31.3144 | <u>Entretien des drainages</u> Somme allouée à l'entretien courant. Les travaux d'importances, passeront par voie de préavis. | 3'000.00 |
| 32.3145 | <u>Frais de dégagement des filets pare-pierres</u> Somme en lien avec les travaux réalisés et leurs frais d'entretien courant. | 2'000.00 |
| 32.3146 | <u>Frais d'exploitations</u> Charges en liens avec l'entretien courant. (Sur 2022 participation de notre Commune à des travaux spéciaux sur le Rocher de Sauquenil pour CHF 10'000.00). | 4'500.00 |
| 340.4232 | <u>Location des places de stationnement</u> Revenu des locations de places jaunes dans le village. | 13'000.00 |
| 348.314 | <u>Entretien du bâtiment</u> Montant d'entretien pour de petit travaux. | 3'000.00 |

| | | |
|-------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| 348.322 | <u>Intérêts emprunt</u> Petite charge d'intérêt annuel en lien avec l'emprunt généré pour l'acquisition de l'objet. | 0.00 |
| 348.423 | <u>Revenu de location</u> Montant d'une possible recette locative, selon affectation des locaux projetés. La Municipalité étudie toujours plusieurs dossiers et possibilités d'exploitation des locaux. | 0.00 |
| 350.314 | <u>Entretien du bâtiment</u> Montant d'entretien pour de petit travaux. | 5'000.00 |
| 350.322 | <u>Intérêts emprunt</u> charge d'intérêt annuel en lien avec l'emprunt généré pour l'acquisition de l'objet. | 0.00 |
| 350.4231 | <u>Revenu du bâtiment</u> ecette locative, avec la société exploitante actuelle de la structure « Sogetri » | 179'000.00 |
| 4. <u>Travaux</u> | | |
| 42.3147 | <u>Honoraires et frais d'expertises</u> Réserve en lien avec les différents dossiers du service et les charges d'expertises liées. | 10'000.00 |
| 42.3185.2 | <u>Honoraires spécifiques à Agglo Rivelac</u> Compte en lien avec le projet d'Agglo RiveLac et la participation de notre commune. | 5'700.00 |
| 431.3819 | <u>Attribution fonds de réserve soutien énergies renouvelables</u> Montant perçu de Romande Énergie relatif à la taxe de 0.2 ct/kWh est porté en compte de réserve au bilan. | 20'000.00 |
| 431.4066 | <u>Taxe – énergies renouvelables</u> Recette de la taxe environnementale de 0.2 ct, perçue par Romande Énergie pour le compte de la commune. | 20'000.00 |
| 431.411 | <u>Taxe usage au sol, Romande Énergie</u> Estimation donnée par le distributeur Romande Énergie sur les prévisions de remboursement à la Commune des taxes perçues, selon les dispositions légales en vigueur. | 70'000.00 |
| 45. Ordures ménagères – collecte et évacuation | | |
| 45.4342 45.4356 | <u>Taxes de base - déchets ménages et entreprises PP & PM</u> (PP=personnes physiques / PM=personnes morales) Comptes relatifs aux parts fixes des taxes sur l'élimination des déchets. | 133'000.00 (au total) |
| 45.4342.01 | <u>Taxes au sac - déchets PP</u> Comptes relatifs aux parts des sacs taxés. | 105'000.00 |

46. Réseaux d'égouts, d'épuration

| | | |
|-----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| 46.314 | <u>Entretien canalisations & Collecteurs</u> Poursuite de la campagne d'entretien des collecteurs dans la plaine ainsi que d'entretien et travaux courants dans le village. | 65'000.00 |
| 46.3526.1 | <u>Participation exploitation EPUDEHL</u> Ces chiffres sont annoncés par EPUDEHL et font partie du budget de cette structure intercommunale. Cette charge représente la participation de Roche, calculée en EQH (Équivalent-habitant). | 200'549.00 |
| 46.3526.2 | <u>EPUDEHL – Taxe fédérale épuration</u> Nouveau compte lié à la nouvelle taxe fédérale d'épuration des micropolluants. Taxe facturée par le SIGE à EPUDEHL, puis par EPUDEHL aux communes. La perception de cette taxe au niveau communal sera faite à travers la facture de vente d'eau et d'épuration. Elle doit être causale et liée à la logique du pollueur payeur. Le retour (recette) se fait à travers le compte 46.4526. | 16'578.00 |
| 46.3811.1 | <u>Attribution à fonds de réserve</u> Attribution à la réserve du bilan pour travaux futurs | 5'606.00 |
| 46.434.01 | <u>Taxes raccordement Eaux usées / Eaux claires</u> | 10'000.00 |
| 46.434.02 | Selon le protocole de perception des taxes uniques de raccordement. | 10'000.00 |
| 46.4342.1 | <u>Taxes d'entretien des collecteurs EU</u> Le facteur des M3 d'eaux consommés influence significativement la valeur de la taxe annuelle d'entretien des collecteurs EU, ainsi que l'indicateur des M2 de surface imperméable, sur la valeur de la taxe annuelle d'entretien des collecteurs EC. | 105'000.00 |
| 46.4342.2 | <u>Taxes d'entretien des collecteurs EC</u> Compte impacté par les valeurs des M2 de surface imperméable. Ces indicateurs influent sur la valeur de la taxe annuelle d'entretien des collecteurs EC. | 62'000.00 |
| 46.4343 | <u>Taxes épuration</u> Taxe annuelle d'épuration facturée en relation avec les mètres cubes d'eau consommés. | 130'000.00 |

65. Défense contre l'incendie

| | | |
|-----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 65.3521.1 | <u>SDIS du Haut-Lac, participation aux charges exploitation</u> Participation financière de notre commune au regroupement du SDIS du Haut-Lac, liée aux charges générales d'exploitation du corps. | 50'500.00 |
| 65.3521.2 | <u>SDIS du Haut-Lac, participation au loyer de la caserne</u> Part de la participation de notre commune aux investissements structurels de la caserne du SDIS du Haut-Lac (sur le territoire de la commune de Rennaz). | 37'600.00 |

7. Sécurité sociale

71. Service social

| | | |
|------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| 711.301 | <u>Classe de français</u> Charge liée au salaire de l'enseignante de la classe de français mise en place dans le cadre du plan d'intégration. | 6'500.00 |
| 711.3654 | <u>Frais de fonctionnement de la classe de français</u> Compte lié uniquement aux frais de fonctionnement, épuré de la charge de prestation de service. | 200.00 |
| 711.4350 | <u>Recettes classe de français</u> Recettes liées au retour des subventions d'écolage versées par l'association villeneuvoise et aux écolages versés par les élèves. | 6'000.00 |
| 713.3654.2 | <u>Participation petite enfance ARASAPE</u> Nouveau compte sous la rubrique 71, intégré pour un meilleur suivi. Anciennement sous 73 santé publique. Participation de la commune au réseau d'accueil de jour des enfants (LAJE - loi sur l'accueil de jour des enfants) organisé au niveau du district d'Aigle. Détail des chiffres commenté plus haut. | 594'325.00 |

72. Prévoyance sociale cantonale

Le Département de la santé et de l'action sociale a communiqué ses commentaires et explications de la participation à la cohésion sociale prévisionnelle, sous réserve d'éventuels amendements décidés par le Grand Conseil lors du vote final du budget. Le crédit provenant du protocole d'accord Canton-Communes et décision du CE du 20 décembre 2021 a été alloué proportionnellement à chaque régime.

| | | |
|----------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| 72.35154 | <u>PC à domicile et hébergement</u> Pour ce qui est des prestations complémentaires, les prévisions se basent sur une augmentation des dépenses de prestations complémentaires pour les bénéficiaires à domicile découlant de la révision de la loi fédérale quant aux nouvelles règles de prise en compte des loyers. L'effet de cette augmentation est toutefois atténué par la participation fédérale. Quant à la partie hébergement de ce régime, les prévisions tablent sur une stabilisation des dépenses pour l'hébergement médico-social après la forte diminution connue durant la pandémie. | 331'158.00 |
|----------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|

| | | |
|-------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| 72.35154.1 | <u>Subventions et aides aux personnes handicapées</u> L'augmentation de ce régime découle de l'augmentation des frais de placement dans les établissements socioéducatifs (nombre de places et renforts pour la prise en charge) ainsi que dans les centres de jour et ateliers. | 158'498.00 |
| 72.35156 | <u>RI et participation cantonale à l'assurance chômage</u> Le budget 2023 tient compte de la diminution de l'aide sociale observée depuis plusieurs années, conséquence des efforts mis dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle. Le budget 2023 table sur une poursuite de cette tendance avec une diminution de 3% du nombre de bénéficiaires. | 278'919.00 |
| 72.35157 | <u>Participation LAMAL</u> Le régime fédéral de la réduction des primes concerne environ 275'000 personnes en 2022. La variation de ce régime s'explique en partie par la croissance de la population vaudoise, celle des bénéficiaires de prestations complémentaires ainsi que par l'augmentation de 6.1% des primes qui seront à la charge des ménages vaudois en 2023. | 158'185.00 |
| 72.35159 | <u>Prest. Pour la famille et autres prest. sociales</u> Ce régime correspond aux prestations complémentaires pour familles et rente-pont, allocations familiales et de maternité, avances sur pensions alimentaires et subventions à des organismes en milieu ouvert. | 81'085.00 |

73. Santé publique

Rubrique épurée de la partie Petite enfance (actuellement sous la rubrique 71), pour un meilleur suivi.

| | | |
|------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| 73.3654.4 | <u>Participation ARASAPE, RAS</u> Participation de la commune au réseau d'action Social | 2'500.00 |
|------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|

Services industriels

81. Service des eaux

| | | |
|----------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| 811.311 | <u>Achat compteurs et matériel</u> Acquisition d'une partie des nouveaux éléments de relevé des compteurs à distances afin d'actualiser et faciliter les relevés ainsi que la facturation. | 5'000.00 |
| 811.312 | <u>Énergie et combustible</u> La charge totale du poste est fixée pour ce budget à CHF 56'000.00. Une répartition a été fixée à ¼ pour le service 811 service interne et à ¾ pour le service 812 service intercommunal sur le compte 812.312 | 14'000.00 |
| 811.314 | <u>Entretien réseau</u> Somme liée aux petits entretiens courants du réseau communal. | 15'000.00 |

| | | |
|-----------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 811.3813 | <u>Attribution fonds de réserve - Réseau</u> Somme représentant l'excédent de revenus qui se voit imputé aux comptes de réserve au bilan. | 87'522.00 |
| 811.3901 | <u>Salaire imputation interne Roche</u> Une partie de la charge est reportée sur le même compte d'imputation interne de la rubrique 812. | 28'000.00 |
| 811.4273 | <u>Location de compteurs</u> Recettes locatives relatives aux locations des nouveaux compteurs (Appareillage avec relevage à distance) ainsi qu'à l'adaptation des taxes. | 12'000.00 |
| 811.434 | <u>Taxes de raccordement</u> Estimation des recettes de taxations. | 30'000.00 |
| 811.434.1 | <u>Taxes abonnement annuel / unité locative</u> Taxe annuelle en lien avec l'unité locative. Par unité locative on entend tout ensemble de locaux formant une unité d'habitation indépendante (avec cuisine, salle d'eau, wc et une ou plusieurs pièces. Comme un appartement ou une villa mitoyenne). Pour les autres cas, notamment les locaux commerciaux, industriels ou d'utilité publique, une unité locative est comptabilisée pour chaque tranche de 250 m3 d'eau consommée. Cette taxe a été fixée par la Municipalité pour cet exercice à CHF 37.00 par unité locative. La différence est liée à la taxe évolutive qui sera facturée aux entreprises | 32'500.00 |
| 811.435 | <u>Vente d'eau</u> Moyenne des ventes d'eau aux abonnés de la commune. Représente environ 128'500 m3. Le prix fixé par la Municipalité pour cet exercice 2021 est de CHF 0.60 m3. | 77'000.00 |
| 811.435.2 | <u>Raccordement installation d'extinction (Sprinklers)</u> Le prix forfaitaire fixé par la Municipalité est de CHF 350.00. Actuellement deux installations sont référencées. | 700.00 |
| 812.312 | <u>Énergie et combustible</u> La charge totale du poste est fixée pour ce budget à CHF 56'000.00. Une répartition a été fixée à ¼ pour le service 811 service interne et à ¾ pour le service 812 service intercommunal sur le compte 812.312. | 42'000.00 |
| 812.312.1 | <u>EPUDEHL , achat de prestations</u> Charge participative à la convention intercommunale d'EPUDEHL relative aux prestations dont notre commune profite actuellement. Une importante diminution de notre participation est liée au tableau général des participations et rétributions des Communes. | 37'117.00 |

| | | |
|----------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| 812.312.2 | <u>EPUDEHL, frais de stockage</u> Charge participative à la convention intercommunale d'EPUDEHL relative aux prestations de stockage dont notre commune profite actuellement. Participation est liée au tableau général des participations et rétributions des Communes. | 21'799.00 |
| 812.314.1 | <u>Entretien et fourniture station de pompage</u> Charge d'entretien courant. | 2'500.00 |
| 812.331.1433 | <u>Amortissement Génie civil nouvelle centrale Lizettes</u> Charge annuelle d'amortissement ordinaire de la nouvelle centrale sur une durée de 30 ans sur le génie civil | 79'000.00 |
| 812.331.1433.1 | <u>Amortissement appareillage nouvelle centrale Lizettes</u> Charge annuelle d'amortissement ordinaire de la nouvelle centrale sur une durée de 10 ans sur les appareillages. | 21'610.00 |
| 812.3813 | <u>Attribution fonds de réserve – services industriels</u> Nouvelle attribution à fonds de réserve en lien avec la centrale des Lizettes et le changement des consommables de la station | 53'328.00 |
| 812.3903 | <u>Imputation interne SI</u> Imputation d'une partie des revenus du dicastère au service financier, au titre de mise à disposition des terrains, des ressources, des services administratifs et facturation. | 50'000.00 |
| 812.4351 | <u>Prestations à EPUDEHL, vente d'eau</u> Montant projeté dans le cadre des planifications de vente d'eau d'EPUDEHL. | 102'354.00 |
| 812.4351.1 | <u>Prestations à EPUDEHL, garantie de débit</u> Revenu des prestations fournies par notre commune (source des Lizettes) à EPUDEHL, offrant la garantie de puissance de 6'000 Lt/min sur la conduite d'eau de boisson et défense incendie au bouclage intercommunal. Une importante diminution de notre rétribution est liée au tableau général des participations et rétributions des Communes | 258'000.00 |
| 81.4351.2 | <u>Prestations à EPUDEHL, stockage</u> Montant projeté dans le cadre des planifications de vente d'eau d'EPUDEHL et des prestations de stockage sur la commune de Roche. | 5'000.00 |
| 81.4351.3 | <u>Prestations à EPUDEHL, mise à disposition du fontainier</u> Facturation des prestations du fontainier communal selon convention avec EPUDEHL. | 5'000.00 |

EN RESUME

| | | |
|-------------------------------------------|-----|--------------|
| Les revenus totaux budgétisés | CHF | 8'940'012.00 |
| Les charges de fonctionnement budgétisées | CHF | 9'154'906.00 |
| Déficit du Budget 2023 | CHF | - 214'894.00 |

Valeur du Point Communal péréquatif projeté CHF 43'142.00

Synthèse générale

| | | |
|-------------------------------------|------------|-------------------|
| Alimentation de la péréquation : | CHF | 831'689.00 |
| Retour de la péréquation : | CHF | -1'388'004.00 |
| Facture sociale : | CHF | 1'048'964.00 |
| Solde net des péréquations : | CHF | 492'649.00 |

Réforme policière

| | | |
|-------------------------------------|------------|-------------------|
| Facture au coût réel ¹ : | CHF | 76'928.00 |
| Facture en points (max 2 points): | CHF | 52'873.00 |
| Total réforme policière : | CHF | 129'801.00 |

CONCLUSIONS

En conclusion, au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Roche

- Vu** le préavis N° 11/2023 de la Municipalité au Conseil communal relatif au budget de fonctionnement pour l'année 2023 ;
- Ouï** le rapport de la commission des finances chargée de l'examen de cet objet
- Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour
- Décide** **D'approuver le budget de fonctionnement pour l'année 2023, qui présente les résultats suivants :**

| | | |
|----------------------------|-----|--------------|
| Charges | CHF | 9'154'906.00 |
| Revenus | CHF | 8'940'012.00 |
| Résultat (déficit présumé) | CHF | - 214'894.00 |

Adopté en séance de Municipalité le mardi, 1er novembre 2022

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

le Syndic

la Secrétaire



Chr. Lanz



R. Duronio

Délégué(s) de la Municipalité : Christophe Lanz, syndic, municipal des finances
Annexe : Plan d'investissement 2023. Ce plan n'est pas soumis au vote du Conseil communal